

Un Observatoire toulousain des pratiques policières

Créé début 2017 et porté notamment par la LDH, l'Observatoire toulousain des pratiques policières, au-delà de dénoncer les faits de violences, analyse les stratégies du maintien de l'ordre lors des manifestations. Un dispositif inédit.

Daniel WELZER-LANG, sociologue, Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires-Centre d'étude des rationalités et des savoirs (Lisst-Cers)-CNRS, cocréateur de l'Observatoire des pratiques policières (OPP)*, membre de la LDH Toulouse

Printemps 2016. Suite à différentes manifestations à Toulouse (notamment contre la loi travail), la Ligue des droits de l'Homme de Toulouse, la Fondation Copernic et le Syndicat des avocats de France (Saf) constatent la mise en place de dispositifs de maintien de l'ordre souvent disproportionnés. Dans l'idée de garantir la liberté d'expression pour tous et toutes, et avec l'aide de chercheurs du CNRS, les associations décident alors de créer à Toulouse un Observatoire des pratiques policières (OPP). Celui-ci a deux objectifs principaux :

- étudier l'organisation des pratiques et dispositifs policiers mis en place lors des manifestations de rue, avec une grille d'indicateurs ;
- analyser les rapports de la police avec les citoyennes et les citoyens, lors de ces mêmes manifestations.

Des entretiens (anonymisés ou non) avec des fonctionnaires de police ont également été prévus, et ce dès le départ.

Signalons que la création de cet Observatoire des pratiques policières ne s'est faite pas *ex nihilo*. La LDH de Toulouse avait déjà une tradition d'observatoires, en lien avec des chercheurs et chercheurs universitaires⁽¹⁾.

Comme pour d'autres champs d'analyse, deux écueils sont apparus d'emblée : le populisme et le misérabilisme⁽²⁾. Le populisme consisterait à ne voir dans les manifestations que des actions positives des personnes participantes et ne pas tenir compte, par ailleurs, des contraintes liées à la gestion de foules mise en place par les services de police et aux différentes stratégies d'affrontement avec l'Etat actées par des segments radicaux du mouvement social. Le misérabilisme consisterait, lui, à déprécier et à délégitimer les formes de mobilisations populaires (personnes qualifiées de laborieuses, de fainéantes, d'assistées...), pour n'accorder crédit qu'aux discours sécuritaires des forces de police. Ce faisant, nos analyses, forgées par nos observations, mettraient le focus sur les débordements, les « casseurs »⁽³⁾, voire, comme l'ont dit certains commentaires, la « *volonté de tuer* » qui animerait les manifestantes et manifestants⁽⁴⁾.

« Gilets jaunes » et « stratégie de la peur »

Après dix-huit mois d'observation de diverses manifestations sans incidents notoires, celles des « gilets jaunes » sont apparues en novembre 2018. Le constat

est connu, et largement diffusé aujourd'hui :

- une apparition d'armes offensives (même qualifiées de défense) comme les LDB 40, les GLI-F4, les grenades de désencerclement ; la présence des grenades lacrymogènes CM3 qui, une fois envoyées dans les rues étroites, ont une intensité en gaz six fois supérieure aux grenades CM6... Mais aussi les blindés et autres camions à eau ;

- de nombreuses personnes blessées et mutilées ;

- des interpellations et contrôles démesurés, souvent illégaux (saisie de matériel avec refus de procès-verbal de saisine).

Mais c'est surtout l'analyse des événements qui nous montre comment la « stratégie de la peur » (soit la répression massive dès le départ des manifestations) a produit des habitus de défense chez les « gilets jaunes » (ne pas fuir, mais s'équiper contre les gaz et les coups...) et une radicalisation de certaines personnes qui, peu habituées aux manifestations, ont ressenti les gazages comme une violence incroyable et injustifiée.

Notons que ce sont des Brigades anticriminalité (Bac) et des Compagnies départementales d'intervention (CDI), c'est-à-dire des policières et poli-

* Contact : opptlse@gmail.com.

(1) En 2012 : *Comparaisons immédiates : quelle justice ? Regards citoyens sur une justice du quotidien*, Daniel Welzer-Lang, Patrick Castex (dir.), LDH, Toulouse, Eres (enquête réalisée en 2010 et 2011). La même année, un Observatoire des contrôles au faciès a été créé ; son activité a été interrompue par l'affaire Merah en 2017. En 2016 : « Les principes républicains bafoués par la préfecture de Toulouse, une maltraitance institutionnalisée », Rapport de l'Observatoire de l'accueil des étrangers-e-s à la préfecture de Toulouse, LDH, Lisst-Cers-CNRS (Daniel Welzer-Lang, Frédéric Rodriguez dir.), enquête réalisée en 2016, téléchargeable (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01495488>). Notons aussi ici, en 2014, la Commission d'enquête sur Sivens qui, sans être précisément un observatoire, en reprend certains principes d'enquête (www.ldh-france.org/rapport-commission-denquete-ldh-les-conditions-conduit-mort-remi-frais-sivens-octobre-2014/). Voir aussi la brochure de la LDH sur les observatoires citoyens (2018).



© DK

ciers non formés au maintien de l'ordre qui, en novembre et décembre 2018, ont répondu à des invectives (poches de peinture, insultes, crachats, jets de bouteilles...) par l'envoi systématique de gaz lacrymogènes – là où les professionnelles et professionnels du maintien de l'ordre positionnaient, dans un premier temps, leurs boucliers.

Quand la préfecture cible les « casseurs »

Dès janvier 2019, soit après les premières campagnes de dénonciation des violences policières, une nouvelle organisation a été mise en place à Toulouse. Le 26 janvier 2019, les Bac et les CDI n'ont été visibles et ne sont intervenues qu'après plusieurs heures de manifestation. La préfecture a pu alors expliquer : « La manifestation a rassemblé plusieurs milliers de personnes dans le centre-ville de Toulouse. Un grand nombre de personnes a quitté les lieux lorsqu'ont éclaté les premiers incidents, à partir de 16 h 30 » (communiqué de la

Une manifestation à Toulouse le 5 février 2019 (journée de mobilisation nationale face à « l'urgence sociale »), avec la présence de membres de l'Observatoire des pratiques policières.

(2) Pour reprendre les analyses de Claude Grignon, Jean-Claude Passeron, *Le Savant et le Populaire*, Seuil, 1989.

(3) Ce terme est plus qu'ambigu. Voir les brillantes analyses de David Dufresne sur le sujet.

(4) Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, après la manifestation des « gilets jaunes » du 1^{er} décembre 2017.

préfecture, bilan provisoire à 19 h 30).

Pour la préfecture, toute personne qui tente de résister aux gaz lacrymogènes, toute personne qui refuse de fuir pour assumer sa colère et ses revendications est un « casseur ». D'où ses communiqués, s'agissant de la situation toulousaine : 1 350 personnes dont 700 « gilets jaunes » pacifiques et 650 « profils violents » (29 décembre 2018) ; 2 000 personnes manifestantes, parmi lesquelles 800 « casseurs » (5 janvier 2019) ; 6 000 personnes manifestantes, dont 1 000 « casseurs » (12 janvier 2019)... Alors que les observateurs n'ont repéré, suivant les dates, que 30 à 100 « casseurs », notamment ceux et celles qui défendaient la tenue de la manifestation.

Par l'envoi de gaz massifs, les autorités font éclater la manifestation en petits groupes, ce qui déclenche à chaque fois des affrontements violents. En décidant de l'heure et du lieu de ces gazages massifs, la préfecture met en scène les violences, qu'elle

peut alors dénoncer. D'où les violences contre celles et ceux qui, qualifiés de « casseurs », ne sont très largement que des « gilets jaunes » révoltés.

A ce stade, au 1^{er} février 2019, l'OPP Toulouse réclame :

- l'interdiction définitive, dans la dotation du personnel policier destiné à assurer le maintien de l'ordre, des grenades GMD et GLI-F4 ainsi que des LBD simples ou multicoups. Nous exigeons que le respect de l'intégrité physique et psychique des citoyennes et citoyens en manifestation soit au cœur de la formation et de l'action des forces de police ;
- que les unités utilisées pour le maintien de l'ordre soient des unités formées et préparées spécifiquement à cette tâche. Nous demandons le retrait de la police pénale, en particulier des Brigades anticriminalité, le retrait des dispositifs destinés à encadrer les manifestations, et qu'un audit soit réalisé sur la formation et le déploiement des Compagnies départementales d'intervention. ●